

# **SOURCES DE L'HISTOIRE DU BAGNE AUX ARCHIVES DE NOUVELLE-CALEDONIE,**

*Quels sont les particularités de la recherche sur le bagne en Nouvelle-Calédonie ?*

**Ingrid WANEUX-UTCHAOU**, archiviste et chef de service des archives de la Nouvelle-Calédonie

C'est avec respect et humilité, que j'apporte la contribution du service des archives de la Nouvelle-Calédonie pour ces journées d'études consacrée aux « Mémoires du Bagne ».

Pour aborder le sujet des sources de l'histoire du bagne aux Archives de Nouvelle-Calédonie, il faut savoir, que le service des archives de la NC « très jeune » dans le paysage administratif calédonien et dans le paysage archivistique français. Il a été créé par la délibération n°160 du 24 mars 1987.

Mais que faisions-nous de ces archives avant cette naissance administrative et officielle ? Y-a-t-il eu des pertes d'informations ? Comment traiter d'un sujet d'histoire sans les sources d'archives ? Peut-on aujourd'hui consulter des archives relatives au bagne localement ?

Pour comprendre l'apport du service des archives de la Nouvelle-Calédonie dans la compréhension et la lecture de l'histoire du Bagne il conviendra tout d'abord de suivre les parcours des chercheurs souhaitant traiter ce sujet puis nous nous attarderons sur la richesse des fonds et enfin nous illustrerons notre dernière partie de deux documents atypiques par leur parcours et leur nature.

## **Le parcours des chercheurs**

*Les généalogistes.*

La généalogie en Nouvelle-Calédonie est une démarche engagée, en effet l'histoire de la Nouvelle-Calédonie et ses vagues successives de peuplement ne permet pas d'aborder cette thématique sans obstacles. En particulier quand tes racines te ramènent à ce passé bagnard. Le sujet du bagne est hautement important en Nouvelle-Calédonie du point de vue historique, culturelle et sociétale. Elle est intrinsèquement liée au passé colonial de l'archipel.

Le calédonien qui pousse les portes du service des archives de la Nouvelle-Calédonie est accueilli par un personnel aguerri avec cette demande. Ils sont renseignés et orientés comme dans tous les centres d'archives. Le premier palier va les mener vers un index patronymique recensant toute l'état civil de droit commun de l'ensemble des communes de la NC (33 au total). Ces index couvrent une période allant de 1853, correspondant à la date de prise de possession de la Nouvelle-Calédonie à 1920. Le palier supérieur sera la demande du dossier de l'ancêtre condamné au bagne, pour lequel ils auraient déjà consultés le registre d'écrou. Je souligne ici que ces derniers sont consultables sur des microfilms offert par les ANOM. Le service des archives de la NC intervient comme intermédiaire qui va demander et assumer le coût de la prestation pour le chercheur auprès des ANOM. La démarche se fait directement dans les fonds des ANOM quand l'ancêtre est un surveillant militaire.

Les agents d'accueil sont les spectateurs de scènes émouvantes lors de la réception des copies du dossier de l'ancêtre. Parfois, ce dernier mettait fin à des légendes familiales, il pouvait aussi symboliser un passé caché ou un avenir intergénérationnel réussi mais surtout il permettait aussi d'affirmer son identité ancienne sur la terre de Nouvelle-Calédonie.

Le généalogiste poursuivra ses recherches ascendantes en France métropolitaine en contactant directement les archives départementales ou communales d'où étaient originaires leurs ancêtres ou via des associations de généalogistes. Et ses recherches descendantes dans les différents fonds conservés au service des archives de la Nouvelle-Calédonie, les dépôts des communes du Greffe notamment.

### *L'historien*

Pour s'intéresser au bagne de la Nouvelle-Calédonie, le chercheur devra prendre compte le fait que grande majorité des archives produite par l'administration pénitentiaire a été rapatriée en France. La recherche devra être menée sur deux fronts avec les archives des collections des colonies conservés à Aix-en –Provence et localement pour des informations complémentaires.

L'historien M. Louis-José Barbançon, pour effectuer l'incontournable ouvrage en 2 tomes « Le Mémorial du bagne calédonien-Entre les chaînes et la terre » édité en 2020, a dû fréquenter assidûment les salles de lectures métropolitaines que calédoniennes. Il a prospecté les fonds retracant ainsi toute cette histoire mettant aussi en exergue de nombreuses archives privés de collectionneurs ou d'amateur d'histoire.

L'historien calédonien, par forcément universitaire aura des facilités. Il faut souligner que la taille du territoire permet les échanges entre les personnes, « le bouche à oreilles » et le « « je connais un tel » quand une information est prospectée. Et le service des archives de la Nouvelle-Calédonie joue un rôle de point de jonction.

### **Des fonds conservés localement**

Le chapitre 1 du premier Tome du mémorial, précédemment citée, donne le panel des sources qui a permis d'illustrer le bagne.

#### *Textes officiels*

Je ne citerai que quelques exemples, notamment la presse de l'époque. Elle permet de suivre et de compléter les textes officiels que nous retrouverons dans le Moniteur (qui deviendra ensuite le Bulletin Officiel de la Nouvelle-Calédonie BONC, coté **1MI 14** puis le Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie JONC). Ces textes officiels apportent aujourd'hui un regard juridique, politique, et historique de la mise en place de l'administration pénitentiaire, qui mettait en œuvre le décret du 2 septembre 1863 affectant la Nouvelle-Calédonie comme lieu d'exécution de la peine des travaux forcés. Elle traduit aussi dans son écriture l'organisation, le mode de fonctionnement, le quotidien jusqu'à la fermeture de cette première administration calédonienne.

Ses textes vont ensuite être agrémentés par les archives des administrations environnantes, tels que le conseil municipale de la ville de Nouméa, ou encore les archives du conseil privé. Cet organisme consultatif composé du Gouverneur, du directeur de l'Intérieur, du commandant militaire, du directeur de l'administration pénitentiaire et du chef de service judiciaire. Ces deux conseils conservés respectivement au Archives municipales de Nouméa et au service des archives de la Nouvelle-Calédonie sous la cote **44 W**.

#### *La presse*

La presse locale illustre aussi la vie locale et en particulier le quotidien bagnard. Il vulgarise aussi les décisions prises par les organes précédemment cités. Nous pouvons ainsi citer : le dépôt de la bibliothèque Bernheim en **7 J** avec plusieurs titres, Le Néo-Calédonien l'Indépendant, ou encore La Calédonie, journal républicain.

De manière plus anecdotique, nous conservons aussi Le Raseur Calédonien (coté Collection Amsterdam, **2 J 338**). Ce journal, publié pendant le bagne à l'Île des Pins, a été édité en 1877. Il relate les faits quotidiens survenus dans la communauté des déportés mais devient satirique en prenant à partie les surveillants du bagne. Raison pour laquelle son édition est suspendue.

#### *Les écrits de tous horizons*

Les bagnards se sont aussi illustrés sur leurs poèmes. Au service des archives de la Nouvelle-Calédonie, il est à rappeler que le chercheur peut consulter de nombreux poèmes. Je cite ces exemples : **65J1**-pièce 25, « Fleur de misère » et **65J1**-pièce 19, « portrait d'enfant ». Ce sont des poèmes de Jean Baptiste Delfaut, dans le fonds Paul Giraud, coté **65 J**.

Le même forçat s'illustre par d'autres types d'écrits, Jean-Baptiste Delfaut emploiera son talent d'écrivain à raconter le bagne lui-même, « Le bagne et la plume. Entre légende et vérité : enquête sur le forçat Delfaut », ouvrage de Michel Soulard, coté en bibliothèque **BIBL 9909**

Nous retrouvons les écrits du Dr Collin, coté dans le 61 J. Léon Collin est un médecin qui a été envoyé en Nouvelle-Calédonie entre 1911 et 1914 pour servir comme médecin du bagne sur l'Île Nou justement avant sa fermeture. Il a aussi mené une mission médicale aux îles Loyauté. Dans le cadre de ses fonctions, il a rédigé plusieurs rapports illustrés par ses photographies qui montrent les conditions de vie des condamnés mais aussi la vie aux îles Loyauté au début du XXème siècle. Notamment **61 J 1 Fin de bagne en Nouvelle-Calédonie** : rapport de 59 pages dactylographiées illustré de 44 photographies montrant la vie au bagne en 1913. Le rapport est accompagné de *L'Océanie française* n°27 qui publie une partie de ce rapport. Et le **61 J 9** qui sont des Correspondances envoyées par des condamnés au docteur Léon Collin.

#### *Les cartes et plans*

Les condamnés ont participé à l'édification de nombreux ouvrages d'art, à commencer par les bâtiments qui les ont vu arriver, souffrir, mourir ou sortir libre. Nous évoquerons ainsi le fonds Galtier-Boissière (1885-1896) coté en 1J 100. Il est un don de M. Alin Creuze composé de 22 pièces dont treize plans. **1J 100—3**, Plan parcellaire du Pénitentier –dépôt « Camp central et avoisinants » avec affectation des différents bâtiments, échelle 1/100ème. 1891 ou encore le 1J 100-9. Téremba : « Plan de Téremba » (Commune de Moindou), échelle 1/1000ème. S.d

#### *Les photographies*

Le service des archives de la Nouvelle possède une collection importante, toute proportion gardée, de photographies, elle serait d'environ 200 000 vues tous supports confondues répartis dans les séries Fi, Ph et Num. Elles recouvrent une période allant de 1860 jusqu'aux années 1990-2000.

Pour illustrer le propos du bagne, il faut compter sur les incontournables sur des fonds souvent cités et utilisés dans la littérature du Bagne. Nous pensons à l'Album Robin – de Greslan, **1 Num 1**. Ou encore à celui du Fonds Serge Kakou, **148 Fi** qui comprend 19 albums regroupant 1970 photographies, 17 lots regroupant 1781 photographies et 11 lots regroupant 423 plaques de verre et diapositives. Peu de pays ont eu la chance d'être aussi bien documentés par autant d'excellents praticiens de la photographie. Le panorama visuel offert par les photographes ayant exercé en Nouvelle-Calédonie au 19ème siècle présente une particularité remarquable dont il existe peu d'équivalent dans le reste du monde. En effet, en Nouvelle-Calédonie, chaque composante de la société européenne a eu son témoin photographe : il s'agissait du missionnaire, du soldat d'infanterie, du marin, du colon, du fonctionnaire de l'administration pénitentiaire, du bagnard ou de photographes professionnels. La diversité et la somme de ces points de vue donnent une vision d'ensemble fidèle et étonnante de la Nouvelle-Calédonie de l'époque.

Et enfin les clichés d'Allan Hughan présents dans de nombreux albums, nous citerons ici, le **101 Fi**. Nouméa-Aden-Mascara, le **2 Num 8**. Album André Marchand, le **2 Num 17**. Album Gaultier de la Richerie et enfin le **117 Fi-52** - 5 photographies noir et blanc figurant un panorama de Nouméa vers 1872 et réalisées par le photographe Allan Hughan.

La liste des albums n'est évidemment pas exhaustive.

#### **A mettre en lumière**

Comme précisé en introduction, je prendrai l'exemple de fonds relatifs au bagne conservé au service des archives de la Nouvelle-Calédonie. Ils permettent de mettre en lumière la complémentarité de nos collections malgré la jeunesse de notre service.

Dans la vie d'un archiviste de collectivité publique, il y a des petites pépites qui nous rappellent que nous exerçons des métiers extraordinaires, vibrants et pleins d'inattendus. La constitution de fonds publics se fait de manière réglementaire mais ce n'est pas le cas des archives privés qui se fonde sur la confiance et la patience que nous tissons avec les déposants ou les donateurs.

Au service des archives de la Nouvelle-Calédonie, j'ai eu cette chance de voir rentrer dans nos collections iconographes la collection Serge Kakou, déjà cité. Cette collection est l'œuvre d'une vie de collectionneur. Elle a été constituée pendant plus de trente ans. Cette initiative de préservation du patrimoine visuel calédonien est unique. Il n'y a pas d'équivalent en termes d'ampleur de fonds d'images sur ce sujet. Pour leur grande majorité, ces photographies ne sont connues qu'à un seul exemplaire. Les images ont été souvent acquises pièce par pièce auprès des familles, des marchands, des collectionneurs, sur les marchés, dans les librairies, les brocantes, et les ventes publiques. Notre service a attendu plusieurs années avant de pouvoir l'acquérir, soit l'équivalent de plusieurs exercices budgétaires. Le collectionneur a permis cette acquisition grâce une confiance et une patiente partagées.

Je pourrai aussi citer l'histoire d'un Chansonnier, coté en **1J 97**, Recueil de poésies intitulé « Chansonnier » rédigé par des condamnés au bagne à l'Île des Pins, 1876. Un manuel manuscrit composé de 100 chansons manuscrites. Le cahier est fait d'une couverture cartonnée. Cette dernière est une vraie pièce d'art, elle est recouverte de brins végétaux collés et arrangés en forme de losange. L'intérêt de ce chansonnier ne se situe pas sur le fonds du document, ce sont des chansons paillardes, en majorité. Par contre, la minutie du travail nous interpelle sur la délicatesse des mains qui l'ont confectionnée bien que le contexte ne s'y prêtait pas du tout.

Ce document nous a été envoyé par un libraire, sous pli postal. Aucune compensation financière n'a été demandée. Dans un échange de courriels, il a expliqué que ce document devait revenir dans le patrimoine documentaire calédonien.

Malgré la jeunesse du service des archives de la Nouvelle-Calédonie et grâce au travail de mes prédécesseurs, les archives du Bagne ont pu revenir vers leur lieu de production, en suivant des chemins tortueux ou plus directes. Pendant des années, la politique de collecte interne et les moyens accordés par les institutions dirigeantes ont contribué à constituer des fonds riches mais surtout complémentaires des collections des Archives Nationales d'Outre-Mer. Pour encore citer, le Mémorial du Bagne de M. Barbançon, un ouvrage d'une telle envergure et aussi exhaustif, nous avons notre part belle au fil des pages. Et nous constatons aussi que de nombreuses intérêssantes sont conservées dans des collections privées.... Ils feront peut-être l'objet de nouvelles surprises pour d'autres archivistes.